



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2021-081

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2021

Sommaire

DDT53-secrétariat général affaires juridiques et contrôle de légalité /

53-2021-06-15-00001 - Subdélégation de signature de Mme Isabelle VALADE directrice départementale des territoires de la Mayenne, en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne /

53-2021-06-15-00002 - Arrêté du 15 juin 2021 portant subdélégation de signature de M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations aux agents de la DDETSPP en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire. (2 pages)

Page 7

DDT53-secrétariat général affaires juridiques et
contrôle de légalité

53-2021-06-15-00001

Subdélégation de signature de Mme Isabelle
VALADE directrice départementale
des territoires de la Mayenne, en matière
d'ordonnancement secondaire



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de la Mayenne**

Arrêté du 15 juin 2021

portant subdélégation de signature de Mme Isabelle VALADE directrice départementale des territoires de la Mayenne, en matière d'ordonnancement secondaire

**Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, modifiée, relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés locales des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 90-232 du 15 mars 1990, modifié, portant application de l'article 69 de la loi de finances pour 1990 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement »,

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État,

Vu le décret du Président de la République du 17 février 2021 nommant M. Xavier LEFORT, préfet de la Mayenne à compter du 8 mars 2021,

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 10 août 2020 nommant Mme Isabelle VALADE, directrice départementale des territoires de la Mayenne à compter du 24 août 2020,

Vu l'arrêté du 27 septembre 2019 portant nomination de M. Michel DEBRAY en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de la Mayenne,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle VALADE, directrice départementale des territoires de la Mayenne, en matière d'ordonnancement secondaire,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sous réserve des dispositions prévues aux articles 5 et 6, subdélégation de signature est donnée à M. Michel Debray, directeur départemental adjoint des territoires, dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021 susvisé, pour procéder à l'ordonnancement des recettes et des dépenses, signer les actes et décisions relatifs à l'engagement, d'un montant inférieur à 100 000 euros hors taxes, procéder à la constatation et la certification du service fait, la liquidation (demandes de paiement), ainsi que transcrire dans le progiciel Chorus les actes de dépenses et de recettes.

Subdélégation de signature est donnée dans les conditions précitées sous réserve du respect d'un seuil de 50 000€ hors taxes à :

- Mme **Christine Cadillon**, cheffe du service eau et biodiversité;
- M. **Alexandre Roux**, chef adjoint du service eau et biodiversité ;
- Mme **Judith Détourbe**, cheffe du service économie et agriculture durable ;
- Mme **Catherine Schehr**, cheffe adjointe du service économie et agriculture durable ;
- M. **Denis Leroux**, chef du service aménagement et urbanisme ;
- M. **Thomas Fagart**, chef adjoint du service aménagement et urbanisme ;
- Mme **Coralie Moulin**, cheffe du service territorial ;
- M. **Philippe Leroyer**, chef adjoint du service territorial.
- M. **Jean Marie Renoux**, chef du service sécurité et éducation routières, bâtiment et habitat ;
- M. **David Viel**, chef adjoint du service sécurité et éducation routières, bâtiment et habitat ;
- M. **François Bouttes**, chef du service des missions transversales ;
- M. **Morgan Reynaud**, chef adjoint des missions transversales.

Article 2 : La subdélégation attribuée aux agents mentionnés à l'article 1^{er} concerne les programmes suivants :

Programme 113 - Paysages, eau et biodiversité

Programme 135 - Urbanisme, territoires, amélioration de l'habitat

Programme 149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme 181 - Protection de l'environnement et prévention des risques

Programme 203 - Infrastructures et services de transport

Programme 207 - Sécurité et éducation routières

Programme 215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme 217 - Politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable

Programme 354 - Administration générale et territoriale de l'Etat

Programme 362 - Écologie (plan de relance)

Article 3 : subdélégation de signature est donnée respectivement à :

- Mme **Catherine Livet**, assistante de gestion-comptabilité au sein de l'unité habitat social et renouvellement urbain du service sécurité et éducation routières bâtiment et habitat, afin de constater le service fait et de donner l'ordre de paiement dans « Chorus Formulaire» pour les dépenses relevant des BOP 113, 135, 149, 181, 203, 207 et 362 ;

- M. Guillaume **Tendron-Francin**, agent de l'unité éducation routière du service sécurité et éducation routières bâtiment et habitat, afin de constater le service fait et de donner l'ordre de paiement dans « Chorus Formulaire» pour les dépenses relevant des BOP 113, 135, 149, 181, 203, 207 et 362 ;

Article 4 : subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les formulaires de demande d'engagements juridiques matérialisés par MAPA, bons ou lettres de commande, devis, protocoles, conventions, accords-cadres, arrêtés attributifs ;
- les formulaires de constatation du service fait :

Programme 135 – Urbanisme, territoires, amélioration de l'habitat :

- Mme Virginie Lamandé-Morant, responsable de l'unité habitat social et renouvellement urbain ;
- Mme Corinne Gougeon, responsable de l'unité habitat privé

Programme 181 – Protection de l'environnement et prévention des risques :

- M. Nicolas Lepaon, responsable de l'unité prévention des risques.
- M. Christophe Huet, adjoint au responsable d'unité prévention des risques.

Programme 207 – Education et Sécurité routières :

- M. Patrick Lieau, chef de l'unité éducation routière ;
- M. Frédéric Brénéol, chef de l'unité sécurité routière et crise ;
- Mme Virginie Lamandé-Morant, responsable de l'unité habitat social et renouvellement urbain.

Article 5 : subdélégation de signature est donnée à **Mme Nelly Alain**, assistante de la mission appui au pilotage et à la modernisation des missions transversales, et à **Mme Corinne Peixoto**, assistante de direction, à l'effet de signer les transactions effectuées avec une carte achat de niveau 1 pour les achats de proximité de la structure sur le programme 354, et dans la limite de 1000 € maximum par transaction

Article 6 : Demeurent en tout état de cause soumises à la signature du préfet, quel que soit leur montant :

- les décisions de subventions aux collectivités locales et à leurs établissements publics, ainsi que les conventions avec les organismes précités ;
- les décisions de subvention aux lauréats des appels à projets dans le cadre du Plan de relance ainsi que les conventions avec les intéressés.

Article 7 : Nonobstant les seuils définis à la présente subdélégation, les agents subdélégués apprécieront les décisions qui doivent être soumises préalablement à l'ordonnateur secondaire délégué.

Article 8 : La signature, les prénom et nom ainsi que la qualité de l'agent délégué devront être précédées de la mention suivante : « Pour le préfet et par délégation ».

Article 9 : copie de cet arrêté sera adressée à M. le préfet pour publication au recueil des actes administratifs.

Article 10 : l'arrêté du 27 avril 2021 portant subdélégation de signature de Mme Isabelle VALADE, directrice départementale des territoires de la Mayenne, en matière d'ordonnancement secondaire, ainsi que toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires

Signé

Isabelle VALADE

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2021-06-15-00002

Arrêté du 15 juin 2021 portant subdélégation de
signature de M. Serge MILON, directeur
départemental de l'emploi, du travail, des
solidarités et de la protection des populations
aux agents de la DDETSPP en ce qui concerne sa
compétence d'ordonnateur secondaire.



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Arrêté du 15 juin 2021
portant subdélégation de signature de M. Serge MILON
directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
aux agents de la DDETSPP en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et des directeurs adjoints départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du préfet de la Mayenne du 14 juin 2021 portant délégation de signature à M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne, en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État ;

ARRETE

Article 1er : En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021 susvisé, délégation de signature est donnée aux agents en poste à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne pour les recettes relatives à l'activité du service et pour l'exécution (engagement, liquidation, mandatement) des crédits des programmes mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral précité :

- M. Yves CERISIER, directeur départemental adjoint
- M. Bruno JOURDAN, directeur départemental adjoint
- Mme Christelle MANCEAU, cheffe du pôle Travail
- Mme Béatrice DEBORDE, cheffe des services « accès à l'emploi » et « accompagnement des mutations économiques »
- Mme Oriane GUIVARCH, cheffe du service « asile, intégration et lutte contre la pauvreté »
- Mme Anaïs MONSIMIER, cheffe du service « protection juridique et sociale »
- Mme Chantal BLOT-POLICE, cheffe du service « hébergement, accès au logement »
- Mme Marie-Claude GAUTREAU, gestionnaire budgétaire.

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

Article 2 : La signature et la qualité du chef de service et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante : "**Pour le préfet et par délégation**".

Article 3 : L'arrêté du 23 avril 2021 portant subdélégation de signature de M. Serge MILON, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations aux agents de la DDCSPP en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire et toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le directeur départemental des finances publiques de la Mayenne et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs. La signature des agents auxquels M. Serge MILON a subdélégué sa signature devra être accréditée auprès du comptable assignataire.

Laval, le 15 juin 2021

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations



Serge MILON